

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-202

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 10 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Mmes BRO, BRUNO, GOURDIN, LAFARIE, MUGNIER, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BOISIER, BOUVARD C, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GILBERT, GILET, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, MATHIAN, OBERLI, PELLARIN, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER, VILLARD, VITTOZ.

Suppléants :

Mmes ARMAND-GRASSET, GRARD.
MM. ANTHOINE, CHARBONNIER, GOURREAU, NEVES, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.
MM. BOUCLIER, CHASSAGNE, GENOUD.

Étaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, DALL'AGLIO, MERMIER.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BONTEMPS, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CONDEVAUX JF, DAVIET, DEFAGO, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PAULY, PENHOÛËT, PEROU, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 83
Présents : 50
Représentés par mandat : 4

Objet : MAITRISE DE L'ENERGIE - RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS - APPEL A PROJETS 2021 -ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Exposé du Président,

Dans le cadre de son plan d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, le SYANE a lancé, en avril 2021, un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, et ceci pour la 10^{ème} année consécutive.

Cet appel à projets a été doté d'une enveloppe budgétaire de 800 000 € à l'occasion du vote du budget primitif du Budget Principal 2021. Le pourcentage maximum de la subvention octroyée par projet est de 30% du montant hors taxe, et le montant maximum de l'aide attribuée par projet est plafonné à 80 000 €.

Pour cette 10^{ème} édition, la méthodologie de notation des projets a connu quelques évolutions, dans le but d'affirmer la volonté du SYANE d'accompagner des projets toujours plus exemplaires et d'anticiper les futures réglementations et/ou enjeux énergétiques et environnementaux des rénovations. Ainsi le seuil d'économies d'énergie attendu est passé de 30 à 40%, c'est-à-dire au même niveau d'exigence à moyen terme que celui du décret tertiaire. L'exemplarité environnementale des projets est également prise en compte, aussi bien dans la rénovation du bâtiment que pour l'aménagement éventuel de sa parcelle. Voici une liste non-exhaustive d'actions ainsi valorisées : désimperméabilisation de surfaces, végétalisation aux abords du bâtiment, utilisation de matériaux biosourcés, aménagements et installations pour les modes de transports actifs/doux, pour limiter les consommations en eau, pour produire des énergies renouvelables, etc. Parmi les critères de notation conservés on retrouve: les économies d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie, la qualité des rénovations sur les postes énergétiques (types de systèmes choisis, épaisseurs d'isolant...) et le nombre de postes traités (toitures, murs, menuiseries, éclairages, chauffage, ventilation...).

Un classement des candidatures a été établi par le Jury composé des élus de la commission « Maitrise de l'énergie et transition énergétique », réuni le 22 juin 2021, conformément aux critères fixés dans le règlement de l'Appel à projets.

20 candidatures ont été réceptionnées par le SYANE. 13 candidatures, conformes au règlement de l'Appel à projets, ont été jugées éligibles et ont été analysées.

Le Jury a retenu 11 dossiers lauréats à l'Appel à projets 2021 concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics, pour un montant total de subvention de 756 515 €.

Les projets retenus par le Jury, ainsi que le taux et le montant des subventions proposées, sont classés comme suit :

N° de classement	Collectivité	Opération	Montant de l'investissement éligible	Taux plafond	Subvention totale éligible
1	CHATEL	Ancien hôtel des Combelles	532.316 €	30%	80.000 €
2	VEYRIER-DU-LAC	Ancien presbytère	180.008 €	30%	54.002,40 €
3	SIXT-FER-A-CHEVAL	Restaurant du Fer-à-Cheval	273.470,6 €	30%	80.000 €
4	FILLIERE-EVIRE	Ecole maternelle	287.588 €	30%	80.000 €
5	MEGEVE	Le Glapet (logements communaux)	203.500 €	30%	61.050 €
6	HABERE-LULLIN	Salle polyvalente	240.000 €	30%	72.000 €
7	MANIGOD	Ancienne poste	165.697,71 €	30%	49.709,31 €
8	ALEX	Mairie	275.552 €	30%	80.000 €
9	FILLIERE-THORENS	MJC	132.510 €	30%	39.753 €
10	HABERE-POCHE	Salle polyvalente	301.650 €	30%	80.000 €
11	PASSY	Centre culturel	646.000 €	30%	80.000 €

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver les modalités et les montants d'attribution des subventions dans le cadre de l'Appel à projets 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
2. à approuver la proposition des lauréats retenus par le Jury réuni le 22 juin 2021 et listés ci-dessus,
3. à autoriser le Président à prendre les arrêtés attributifs de subventions aux collectivités concernées.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE